

## DECISION 05/2024 PORTANT SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue,

- ✓ Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- ✓ Vu le code de la santé publique et notamment les articles L.6143-7, D.6143-33 à D.6143-35, et R.6143-38,
- ✓ Vu la décision du CNG nommant **M. Olivier GRANOWSKI** Directeur du Centre Hospitalier de Villefranche de Rouergue, des EHPAD des Genêts d'Or et de Laguépie,

### Décide

#### Article 1 :

Le personnel de Direction, l'encadrement administratif, l'encadrement technique participant à la garde de Direction sont habilités à signer tous documents relatifs à cette garde.

#### Article 2 :

La liste du personnel figurant à l'article premier est établie nominativement comme suit :

- ✓ Soffian BUCHERIE, Directeur Adjoint,
- ✓ Lydie BALAS, Directrice de la Filière Gériatrique, de l'EHPAD Les Genêts d'Or et du Pôle Social,
- ✓ Patrick DE GASPERI, Directeur des Soins, Coordonnateur général des Activités de Soins, Direction de la Qualité-GDR et des Relations avec les Usagers,
- ✓ Christine FLOTTES, Directrice des Ressources Humaines, des Affaires Médicales et de la Formation,
- ✓ Annie BLEHAUT, Attachée d'Administration hospitalière,
- ✓ Laurence LEROUX, Attachée d'Administration hospitalière,
- ✓ Hugues PEIFFER, Attaché d'Administration hospitalière,
- ✓ Josiane MASSENGO, Directrice adjointe de l'EHPAD Les Causeries de Laguépie.

#### Article 3 :

Cette délégation concerne notamment :

- ✓ La prise en charge des patients,
- ✓ La gestion des ressources humaines,
- ✓ La sécurité des biens et des personnes,
- ✓ La continuité de service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste,
- ✓ Les actes médico-légaux, y compris les dépôts de plainte ainsi que les réquisitions ayant un caractère très urgent.

La signature de chaque signataire mentionné dans la présente décision doit être précédée de la mention « *Pour le Directeur et par délégation* ».

**Article 4 :**

Les signatures et paraphes des délégataires mentionnés dans la présente décision sont joints en annexe et valent notification des intéressés.

**Article 5 :**

La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'établissement, conformément aux dispositions de l'article R6143-38 du code de la santé publique.

Cette décision prend effet immédiatement.

Le 28/03/2024

Le Directeur,  
M. Olivier GRANOWSKI

